

L'APPEL DE DETRESSE ANTARES

I Introduction

L'appel de détresse ANTARES est une procédure d'urgence destinée exclusivement aux sapeurs-pompiers victimes d'accident ou en péril imminent (agression en cours...).

En aucun cas la balise doit être déclenchée pour une demande de moyens même urgente (dans ce cas, faire un appui long sur la touche raccourci 5).

L'appel de détresse se caractérise par un appui long sur la touche de détresse suivi d'une communication prioritaire avec un autre poste.

1



Maintenir un appui long sur la touche « appel de détresse »



La communication devient prioritaire sur les autres.

2



Maintenir un appui sur le bouton d'alternat pour parler



3

La diode rouge s'allume.
Vous pouvez parler

Deux cas de figures peuvent se produire :

- L'appel est déclenché dans une **zone couverte par un relais** et le portatif est sur une conférence (canal relayé courant type OPE ou SSU).
- L'appel est déclenché par un poste radio dans une **zone non couverte par un relais** ou positionné sur une conférence non relayée (mode direct ou canal tactique).

II Mode relayé

Les communications prennent le nom de « Talk groupe ».
Ces communications utilisent les relais d'infrastructure et fonctionnent sur les réseaux opérationnels incluant le CTA-CODIS.

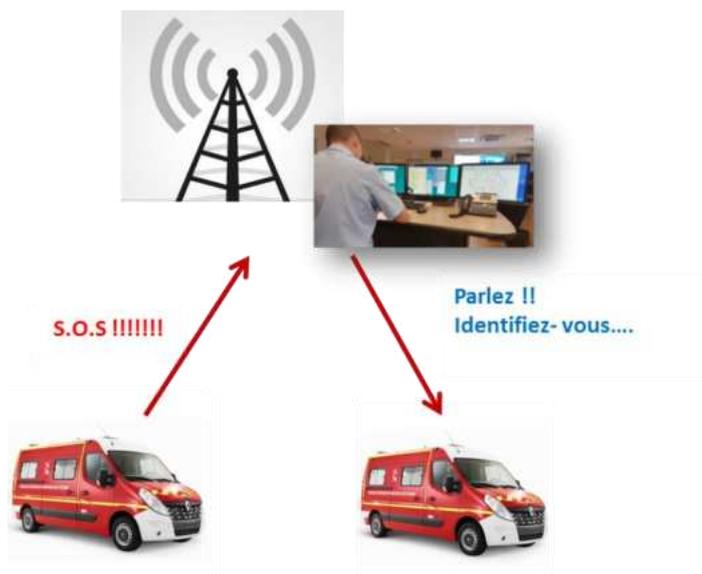


Schéma 14E1 : Mode relayé



Dans ce cas de figure le CTA-CODIS pourra identifier le poste qui a déclenché l'appel de détresse grâce à son identifiant unique (N° RFGI) et rentrera en communication prioritaire avec ce poste.

III Mode tactique ou DIR

Les communications prennent le nom de « DIR »

Ces communications n'utilisent pas les relais d'infrastructure et fonctionnent de poste à poste. L'appel de détresse se fera donc en mode direct (DIR) et tous les postes à portée radioélectrique seront déclenchés y compris les autres services de secours utilisant le réseau ANTARES.

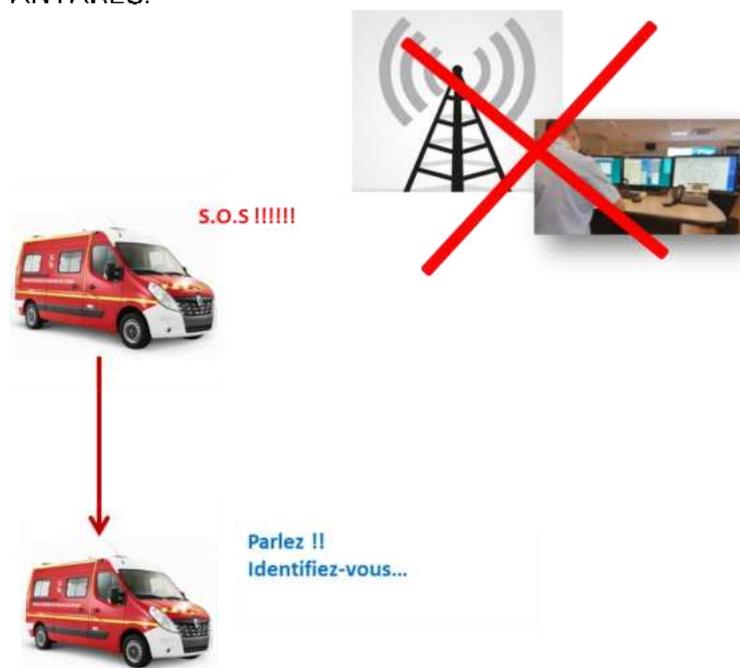


Schéma 14E2 : Mode direct



Le message « SOS DIR » apparaît sur tous les postes à portée radioélectrique.

Le premier poste qui acquitte le message d'alerte maintiendra une communication permanente avec le poste émetteur.

Ne pas négliger ou éteindre. Il s'agit d'un appel de détresse.



Points Clés

L'émetteur doit s'il le peut :

- *S'identifier*
- *Donner sa localisation*
- *Le motif de son appel de détresse*

Le récepteur (CODIS ou autre moyen du SDIS en mode DIR) doit déclencher ou faire déclencher les moyens adaptés (SP en renfort, force de l'ordre...) via CTA /CODIS